



Royaume du Maroc
Lutte contre le terrorisme chimique
EC-109 (8-11 juillet 2025)

M. le Président,

Le Royaume du Maroc accorde une grande importance aux efforts globaux visant à contrer le fléau du terrorisme chimique. Je souhaite, à cette occasion, saluer l'intérêt accordé par le Directeur Général de l'OIAC à cette thématique, ainsi que le travail accompli par le Groupe de travail à Composition Non-Limitée sur le Terrorisme Chimique, sans oublier le rôle primordial du SAB à l'ère de l'évolution rapide des technologies avancées notamment l'IA.

M. le Président,

La menace de l'usage d'agents chimiques, en tant qu'arme, notamment par des acteurs non-étatiques, constitue une atteinte sérieuse à la sécurité des États. A cet égard, le Royaume du Maroc encourage le Secrétariat Technique de l'OIAC à maintenir ses efforts pour apporter le soutien nécessaire permettant le renforcement des capacités des États Parties pour pallier à cette menace.

La délégation du Maroc demeure engagée dans le cadre des discussions autour de cette thématique et salue l'approche inclusive qui permet la contribution de plusieurs organisations internationales et agences spécialisées œuvrant, entre autres, dans le maintien et le renforcement de l'architecture de sécurité mondiale.

M. le Président,

Dans le cadre de nos efforts conjoints pour lutter contre la menace du terrorisme chimique, ma délégation souligne l'importance de l'amélioration des contrôles douaniers aux frontières, en dotant ces organes d'application de la loi d'équipements avancés et adéquats permettant la détection et l'identification des substances chimiques et de leurs précurseurs et à travers des formations continues. Une attention particulière devrait également être portée sur la protection des bases de données contre les menaces cybernétiques.

L'utilisation de nouveaux outils, tels que les drones, qui peuvent être facilement acquis par les groupes non-étatiques, est un risque majeur qu'il ne faudrait pas sous-estimer, au vu des capacités de ce genre d'équipements, capables de porter des substances chimiques et être utilisés contre des installations et infrastructures stratégiques et sensibles impactant directement les populations, l'environnement et l'équilibre de l'écosystème.

De surcroît, le Maroc considère également que le renforcement des cadres juridiques nationaux pour la lutte contre le terrorisme chimique et leur mise à jour régulière revêt un caractère crucial, notamment en Afrique.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour relever collectivement ce défi mondial croissant et prévenir que les organisations terroristes puissent entrer en possession des armes chimiques et leurs vecteurs.

M. le Président

La lutte contre la menace du terrorisme chimique mérite toute notre attention, particulièrement au regard des avancées technologiques et scientifiques, telles que l'IA qui pourrait notablement contribuer à réaliser tous cela de la manière la plus efficace possible en cas d'utilisation régulée, éthique et responsable.

En effet, l'intégration croissante de l'IA dans les stratégies de lutte contre le terrorisme par les États Parties et surtout les États d'Afrique constitue un défi actuel majeur.

Cette délégation est d'avis que l'IA pourrait constituer un atout stratégique déterminant dans le renforcement des réponses face au terrorisme chimique, à condition que son utilisation respecte pleinement les droits et libertés fondamentaux. Les technologies avancées devraient être davantage prises en compte, en vue d'appréhender minutieusement et d'une manière collective les opportunités qu'elles offrent les défis qu'elles engendrent en matière de prévention, de préparation et de réactions des États Parties au terrorisme chimique.

Je vous remercie M. le Président.